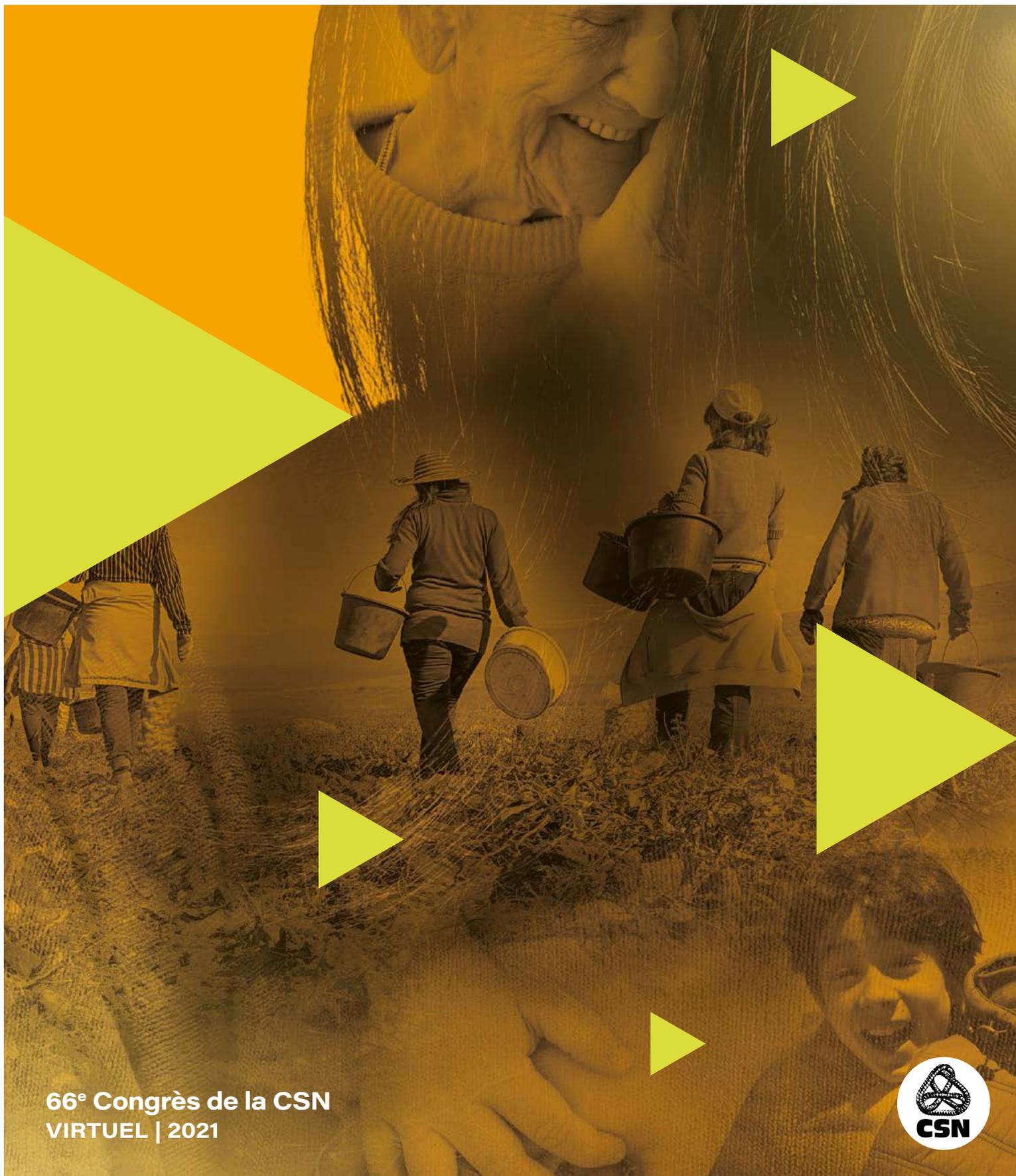


ENSEMBLE POUR CHACUN

CSN, MOUVEMENT ET ORGANISATION



66^e Congrès de la CSN
VIRTUEL | 2021



« Les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans effort, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place. La première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie. »

— Extrait de la *Déclaration de principe* de la CSN

3 La CSN, une organisation démocratique et solidaire

4 Le chaînon

4 La CSN, d'hier à aujourd'hui

5 La CSN est une organisation démocratique, libre et progressiste

6 L'autonomie des syndicats à la CSN

6 La confédération

6 Trois valeurs fondamentales à la CSN

7 La fédération

8 Le conseil central

9 Les instances confédérales

10 Les services confédéraux

11 Les comités confédéraux et les groupes de travail

12 Les responsabilités actuelles des membres du comité exécutif

13 La CSN et la représentation extérieure

14 Organigramme de la CSN

15 À la veille du 100^e anniversaire

La CSN, une organisation démocratique et solidaire

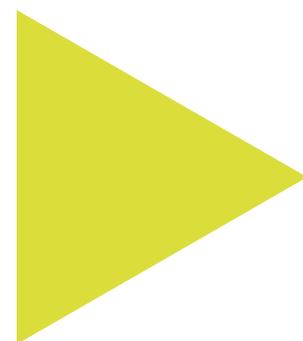
Fondée en 1921, la CSN s'est assurée une longévité remarquable parce que durant près d'un siècle, avec ses membres, elle a su tant influencer que traverser les divers changements sociaux, politiques et économiques qu'a connus le Québec.

La CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. C'est grâce au militantisme et à l'implication de ses membres qu'elle a été, est et demeurera cette force collective dédiée à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'à la promotion des intérêts de la société québécoise. Cet engagement des membres, de leurs représentantes et de leurs représentants est la meilleure garantie pour faire en sorte que nos propositions soient inspirées de nos valeurs et que nos décisions soient le fruit de nos débats.

Outre la pierre d'assise qu'est la démocratie, inscrite dans notre déclaration de principe, la CSN croit à la solidarité, une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie. La situation mondiale sur les plans économique et social fait craindre le pire. Partout où s'installent des politiques qui ne favorisent pas les travailleuses et travailleurs, la population est la première à en subir les conséquences. Malheureusement, force est de constater que ce sont maintenant les marchés qui dictent les politiques des gouvernements, mettant ainsi en péril des projets de société axés sur le bien commun. Pour faire face à de telles politiques, la CSN a toujours cru qu'il faut, ici, entre nous, être solidaires, mais aussi l'être avec nos organisations amies sur le plan international. D'où la nécessité de créer des alliances, qu'elles soient québécoises, continentales ou mondiales.

« La CSN s'est toujours définie comme "un mouvement", et c'est ce qui, je crois, la caractérise le mieux. Au grand dam de la droite, nous ne nous enfermerons pas dans le corporatisme dans lequel elle veut nous confiner. Nous continuerons, avec les autres organisations progressistes, à prendre le parti de la collectivité et à perpétuer ce mouvement qui nous est si cher. »

**— JACQUES LÉTOURNEAU,
président de la CSN**



Le chaînon

Une représentation de notre nature,
un symbole de nos valeurs



En 1974, le 46^e Congrès de la CSN adoptait le sigle actuel de la Confédération des syndicats nationaux. Ces trois maillons de métal d'armature représentent les formes de regroupement à l'intérieur de la centrale : les syndicats, les fédérations et les conseils centraux.

Ces maillons symbolisent également les trois valeurs qui sont au cœur même de l'existence et de l'action de la CSN, à savoir l'autonomie, la démocratie et la solidarité. Ces valeurs forment un tout indissociable, chacune étant enrichie des autres et aucune ne pouvant offrir son plein potentiel isolément.

La force du chaînon est intimement liée à celle de ses trois maillons qui expriment la force des liens unissant les travailleuses et les travailleurs au sein de notre mouvement.

La CSN, d'hier à aujourd'hui

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a été fondée en septembre 1921. Elle avait alors un autre nom : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). À l'époque, le clergé exerçait une influence considérable au Québec. La CTCC se démarquait du courant syndical américain ; elle faisait la promotion d'un syndicalisme autonome.

C'est en 1960 que la CTCC se déconfessionnalise et change son nom pour devenir la CSN. Tout le Québec est en ébullition ; il sort de la période de la Grande Noirceur. Pour la toute jeune CSN, l'action syndicale doit transformer tous les aspects de la vie au travail : les salaires, la sécurité d'emploi, les régimes de retraite, mais aussi les conditions dangereuses, les discriminations de toutes sortes, la hiérarchie, les cadences exténuantes, l'arbitraire, le manque de formation, tout ce qui atteint les travailleuses et les travailleurs dans leur dignité. La CSN se bat pour le respect.

Depuis de nombreuses années, la CSN développe des solidarités internationales. Elle est affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI), créée en 2006 à la suite de la fusion de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT). Elle est également affiliée à la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA).

La CSN a participé à de nombreuses luttes pour améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de travailleuses et de travailleurs, de Québécoises et de Québécois.

La CSN d'aujourd'hui soutient avec autant de conviction la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie de ses membres. Elle milite pour obtenir des politiques sociales, culturelles, économiques et environnementales visant à enrichir la vie en société et pour en faire profiter l'ensemble de la population.

La CSN est toujours partie prenante des débats et des luttes populaires pour une société plus juste, plus égalitaire, plus démocratique. Elle défend le droit à la syndicalisation — s'associer et négocier librement —, ou encore l'égalité des femmes sur le marché du travail, l'équité salariale dans le secteur privé ou la fin de toute discrimination.

La CSN est une organisation démocratique, libre et progressiste

ELLE A MILITÉ POUR :

La *Loi des relations ouvrières* (premier *Code du travail*)

La *Loi anti-briseurs de grève*

La *Loi sur le régime d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie*

L'obligation légale inscrite au *Code du travail* de percevoir les cotisations syndicales à la source (formule Rand)

La *Loi sur l'assurance automobile*

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail*

La réforme du réseau public de l'éducation

La syndicalisation des travailleuses en garderie et plus récemment de celles œuvrant en milieu familial, après une longue contestation juridique

La mise en place des centres de la petite enfance (CPE)

La *Loi sur l'équité salariale et son application dans les milieux de travail*

La *Loi sur l'assurance parentale*

DES LUTTES SE POURSUIVENT NOTAMMENT POUR :

L'amélioration du régime d'assurance-emploi et l'instauration d'une loi anti-briseurs de grève au fédéral

La modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au *Code du travail* du Québec

La libre négociation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs

L'accès à un régime de santé et de services sociaux public, universel et gratuit

La reconnaissance de l'éducation comme véritable priorité nationale

La préservation des services publics et des programmes sociaux

La protection du français, langue de travail

Le droit à la liberté d'expression et d'information

La prévention en santé et en sécurité du travail

Le droit à un revenu décent tout au long de la vie

Le développement des secteurs manufacturier et forestier

La mise en place d'une véritable politique de développement durable

L'autonomie des syndicats à la CSN

Le syndicat constitue le premier lieu de regroupement des travailleuses et des travailleurs. C'est en ce lieu que les membres adoptent leur projet de convention collective et prennent toutes les décisions concernant la vie de leur syndicat.

Les syndicats CSN sont autonomes : c'est même une de leurs caractéristiques majeures. Cette autonomie leur assure la possibilité de préserver leur capacité de déterminer leurs priorités, de mener leurs luttes et de prendre les décisions qu'ils estiment nécessaires.

Cette autonomie ne signifie pas l'isolement. En s'affiliant à la CSN, un syndicat choisit de s'associer à plusieurs autres groupes de travailleuses et de travailleurs, de respecter les décisions prises collectivement au sein de la confédération et de développer ainsi la solidarité.

La confédération

La CSN regroupe près de 1500 syndicats affiliés qui œuvrent dans tous les secteurs d'activité de huit fédérations et qui sont répartis principalement sur l'ensemble du territoire québécois au sein de treize conseils centraux, dans 4500 lieux de travail.

Ces syndicats négocient plus de 1500 conventions collectives et ententes locales. Ils réunissent plus de 300 000 travailleuses et travailleurs aux caractéristiques variées, et ce, tant sur les plans de la formation et des compétences que sur ceux du sexe, de l'âge, des origines, etc. Cette représentativité constitue l'une des grandes forces de la CSN parce qu'elle a donné naissance à un fonctionnement qui nous est propre et qui, tout en tenant compte des spécificités de chaque groupe, vise invariablement le renforcement des solidarités grâce à la contribution de chacun.

L'autonomie, la démocratie et la solidarité

Trois valeurs fondamentales à la CSN

L'AUTONOMIE

À la CSN, les syndicats sont autonomes. Ils détiennent leur certificat de reconnaissance syndicale et peuvent en disposer à leur guise.

Ils peuvent donc s'affilier ou se désaffilier de la CSN sans perdre leurs prérogatives syndicales. Les syndicats adoptent et administrent leur budget, élisent leurs dirigeantes et dirigeants ainsi que leurs délégué-es aux diverses instances du mouvement. Ils décident de leurs projets de convention collective à partir des besoins des membres, contrôlent leurs stratégies de négociation, décident des divers moyens de pression, notamment de la

grève. Ils adoptent ou rejettent le résultat des négociations. Ceci étant, en s'affiliant à la CSN, les syndicats choisissent aussi de s'associer à d'autres groupes de travailleuses et de travailleurs. Ils s'engagent donc à se conformer aux statuts et règlements du mouvement et à respecter les décisions prises collectivement et démocratiquement au sein de la centrale. À la CSN, toutes les composantes ont donc l'entière jouissance de leur autonomie politique, mais en même temps, elles doivent avoir la pleine conscience et la ferme volonté de faire partie d'un tout, d'appartenir à quelque chose de plus grand.

LA DÉMOCRATIE

La démocratie est une autre des valeurs fondamentales qui soudent les syndicats CSN et le mouvement tout entier.

En effet, pour que la vie démocratique des syndicats soit stimulante, ceux-ci doivent pouvoir compter sur la participation d'un maximum de leurs membres, tout comme la CSN doit pouvoir compter sur celle d'un maximum de ses syndicats affiliés. La participation est donc indissociable de la démocratie, et c'est grâce à elle que le syndicalisme pratiqué à la CSN peut constituer un véritable moteur de changement dans les milieux de travail et à l'extérieur de ceux-ci.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité à la CSN, c'est bien plus qu'un slogan, c'est un projet. Un projet enthousiasmant qui requiert une attention constante. La solidarité à la CSN, c'est une force agissante qui s'exprime de manière concrète partout dans le mouvement.

Les solidarités locales s'expriment au sein des syndicats, les solidarités sectorielles au sein des fédérations, les solidarités régionales au sein des conseils centraux et les solidarités intersectorielles et interrégionales ou celles qui sont nécessaires aux grandes campagnes du mouvement s'expriment au sein de la confédération. La solidarité se traduit aussi dans une utilisation solidaire des ressources financières de la CSN. En effet, le Fonds de défense professionnelle (FDP), cet outil remarquable qui n'existe que chez nous et auquel participent tous les syndicats affiliés, donne l'assurance que les luttes menées par chacun sont appuyées par l'ensemble. Les budgets consacrés à la péréquation permettent aussi de soutenir l'action des fédérations et des conseils centraux.

La fédération

Un lieu de solidarité et de mise en commun

À la CSN, les syndicats se regroupent aussi sur une base sectorielle ou professionnelle, en fédération. Il y en a huit.

La fédération a comme rôle de mettre à la disposition des syndicats affiliés tous les services requis en matière de négociation et d'application des conventions collectives. Les fédérations ont leurs propres instances, les conseils fédéraux, et tiennent des congrès d'orientation tous les trois ans. Au cours de ces congrès, elles adoptent une série de résolutions qui constitueront leur plan de travail triennal.

Les fédérations défendent de grands dossiers sectoriels, développent des positions et participent, comme la CSN, aux commissions parlementaires en déposant des mémoires. Elles assument une responsabilité de représentation politique. Elles épaulent les travailleuses et les travailleurs dans des moments de crise au moyen de campagnes sectorielles. Elles appuient aussi les grandes campagnes nationales de la CSN. Les fédérations constituent un important lieu de solidarité au sein du mouvement CSN.

Les fédérations de la CSN

CSN-Construction

Fédération du commerce (FC-CSN)

Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)

Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN)

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Fédération des professionnelles (FP-CSN)

Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)

Le conseil central

Un lieu de ralliement et un acteur politique important

La vie syndicale en région s'articule autour des conseils centraux. Il y en a 13 dans tout le Québec. Le conseil central réunit donc tous les syndicats CSN de son territoire.

Lieu privilégié pour développer la solidarité entre les syndicats dans la région, notamment lors des conflits, les conseils centraux sont appelés à intervenir sur des questions touchant leur région et sur des thématiques reliées aux campagnes de la CSN (8 mars, 1^{er} mai, etc.).

Le conseil central est ainsi un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire. Il est un pôle d'attraction dans chacune des régions. C'est là que s'organise et se manifeste la solidarité régionale. Les conseils centraux ont leurs propres instances, les assemblées générales, et tiennent des congrès d'orientation tous les trois ans pour définir leur plan de travail.

Le conseil central aide les travailleuses et les travailleurs à s'organiser en syndicat. Il offre de la formation aux militantes et aux militants de ses syndicats sur des questions touchant l'organisation de la vie syndicale, le rôle des membres des comités exécutifs et d'autres responsabilités syndicales comme la santé et la sécurité, l'information syndicale, la condition féminine, l'intégration des communautés culturelles, etc.

Les conseils centraux assument une responsabilité de représentation politique des intérêts des travailleuses et des travailleurs qui sont membres de syndicats CSN de la région. À cette fin, ils siègent à divers lieux de décision où sont traités plusieurs sujets à incidence économique ou sociale, comme les conseils régionaux des partenaires du marché du travail.



Les conseils centraux de la CSN

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Bas-Saint-Laurent

Cœur-du-Québec

Côte-Nord

Estrie

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Lanaudière

Laurentides

Montérégie

Montréal métropolitain

Outaouais

Québec-Chaudière-Appalaches

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les instances confédérales

La structure décisionnelle de la CSN La démocratie syndicale à l'œuvre

Le congrès confédéral

Le congrès confédéral de la CSN constitue le cœur de la structure décisionnelle de notre mouvement. Il représente l'instance la plus large de la CSN et en constitue l'autorité suprême.

La CSN étant d'abord et avant tout une confédération de syndicats, les délégué-es officiels qui forment son congrès proviennent principalement de ses syndicats affiliés; les autres délégué-es officiels proviennent des huit fédérations et des treize conseils centraux qui ont droit à une délégation de trois personnes chacun. Notons que les membres du comité exécutif de la CSN sont aussi délégué-es officiels au congrès de la CSN.

Le congrès confédéral a pleine autorité sur les orientations de la CSN, la détermination de ses plans d'action, la modification de ses structures, l'adoption de ses budgets ainsi que sur toute question touchant la bonne marche de la centrale.

Depuis sa fondation en 1921, la Confédération des syndicats nationaux en est à son 66^e congrès. Elle a, de plus, tenu huit congrès extraordinaires et une assemblée plénière (1945).

Le comité exécutif

Entre les congrès, c'est le comité exécutif qui assume la direction quotidienne de la CSN, qui voit au suivi des activités, à l'application des mandats votés en congrès confédéral et dans les autres instances de la centrale, entre autres auprès des organisations. Le comité exécutif compte six membres qui sont élus par le congrès confédéral. Entre les congrès, il est redevable au conseil confédéral et au bureau confédéral.

Le conseil confédéral

Le conseil confédéral de la CSN est la plus haute autorité de la centrale entre les congrès. Il est ainsi le principal lieu d'orientation de la CSN et, à ce titre, il dispose de pouvoirs importants et étendus. Il est composé des membres du bureau confédéral et de délégué-es représentant les fédérations et les conseils centraux.

Le conseil confédéral peut modifier toute recommandation émanant du comité exécutif ou du bureau confédéral, ou toute autre recommandation dont il est saisi, adopter toute proposition qu'il juge appropriée s'adressant, entre autres, à l'une ou à l'autre de ces instances. De plus, le conseil confédéral a le pouvoir de créer les comités qu'il juge utiles pour exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès. C'est au conseil confédéral qu'il revient de combler les postes vacants au comité exécutif entre les congrès, s'il y a lieu.

Le bureau confédéral

Le bureau confédéral est le principal lieu de gestion administrative et de coordination de la mise en œuvre des orientations et des priorités du mouvement. Il a entre autres la responsabilité de définir les champs de juridiction des fédérations, des conseils centraux et des territoires de service. Il débat des questions qui lui sont soumises par le comité exécutif et par le conseil confédéral de la CSN.

Il s'agit d'une instance où siègent les membres du comité exécutif de la CSN, ainsi que des représentantes et représentants des directions politiques des fédérations et des conseils centraux. D'autres personnes se joignent à eux, mais sans droit de vote. Il s'agit des coordonnatrices et des coordonnateurs des équipes des services confédéraux, des fédérations et des conseils centraux; des adjointes et des adjoints au comité exécutif; de la direction générale, de la direction du Service des ressources humaines et de formation, de la direction de l'information et de la gestion des immeubles; de l'administration du Fonds de défense professionnelle (FDP); de la contrôleur ou du contrôleur, de la personne qui s'occupe de la comptabilité et des membres du comité de surveillance; d'une représentante ou d'un représentant du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN (STT-CSN).

Le Fonds de défense professionnelle (FDP) : un outil de solidarité

Depuis 1952, le FDP est un outil de solidarité, un instrument de lutte « à la manière CSN » unique. Il s'agit d'une caisse confédérale alimentée par une cotisation de tous les syndicats affiliés à la CSN.

La création de ce fonds de défense, qui découle d'un geste hautement solidaire, contribue à assurer le versement de prestations aux travailleuses et aux travailleurs en conflit, à soutenir les militantes et les militants congédiés ou suspendus à cause de leurs activités syndicales.

Le fonds de secours sert aussi à appuyer des politiques sociales en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, de santé et de sécurité au travail, de lutte des femmes, de lutte contre la pauvreté, et plus encore. Il est devenu l'outil économique indispensable des luttes collectives permettant aux syndicats CSN et à leurs membres de faire connaître leurs positions et d'entreprendre les moyens d'action nécessaires pour gagner leurs batailles et, ainsi, mener à terme leurs revendications. La majorité des syndicats règlent leur convention collective sans conflit de travail.



Les services confédéraux

Des fonctions centrales au sein du mouvement

La CSN offre aux membres, aux syndicats affiliés, aux fédérations et aux conseils centraux une multitude de services inégalés. Elle compte neuf grands services dont la mission est de répondre le plus adéquatement possible aux besoins particuliers des organisations affiliées et aux travailleuses et travailleurs qu'elles regroupent. Il s'agit des services suivants :

Service santé-sécurité-environnement

Des conseillères et conseillers intervenant dans différents champs d'action, tels que la santé-sécurité, l'environnement, la prévention et la défense des accidenté-es du travail.

Service de recherche et de condition féminine

Des conseillères et conseillers en relations de travail réalisant des expertises pour répondre aux besoins des organisations.

Service d'appui à la négociation

Des conseillères et conseillers en relations de travail réalisant des expertises et ayant comme champ d'action les avantages sociaux.

Service juridique

Des avocates et avocats plaidant devant les tribunaux tout en favorisant, par ailleurs, une déjudiciarisation des relations de travail. Ils proposent leur expertise-conseil pour soutenir la négociation et la mobilisation et assurent le suivi des projets de loi déposés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes.

Service de l'administration

Des comptables soutenant les syndicats dans la production d'états financiers transparents.

Service des ressources humaines et de formation

Une équipe dédiée aux dossiers des ressources humaines à la CSN et appuyant la formation des salarié-es ainsi que celle des militantes et des militants.

Service des communications

Une équipe répartie dans quatre modules : imprimerie, distribution, documentation et information. Des conseillères et des conseillers développant des stratégies d'information et de relations publiques et développant toute une gamme d'outils de communication.

Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale

Des conseillères et conseillers répondant aux besoins d'action et de mobilisation pour l'atteinte d'objectifs syndicaux et sociaux. Ils offrent un soutien à la négociation et à la mise en place de plans d'action et apportent un appui à la vie syndicale.

Service de syndicalisation

Des conseillères et conseillers développant des stratégies de recrutement et appuyant, à toutes les étapes, les travailleuses et les travailleurs qui veulent se syndiquer à la CSN.

Les comités confédéraux et les groupes de travail

Le congrès de la CSN a mis sur pied différents comités confédéraux et groupes de travail afin d'étudier certaines questions importantes et de mettre en application des résolutions votées par le congrès ou le conseil confédéral.

Le comité confédéral en santé et sécurité du travail

Ce comité propose des stratégies d'intervention et d'action en santé et en sécurité afin que notre intégrité physique ne soit pas menacée par nos conditions de travail et l'environnement dans lequel nous évoluons. Le comité analyse, entre autres, les législations et les réglementations concernant la santé et la sécurité au travail ; il conseille la CSN à cet égard.

Le comité confédéral sur les relations interculturelles

Ce comité a le mandat d'agir et de conseiller la CSN sur les relations interculturelles et raciales ainsi que sur l'immigration afin de favoriser les rapprochements, notamment en faisant connaître l'apport des communautés culturelles à l'histoire et à la société québécoise.

Le comité national de la condition féminine

Le mandat de ce comité consiste à soutenir les militantes engagées dans la défense des droits des femmes. Il diffuse des rapports, suscite la formation de comités de condition féminine dans les syndicats, les fédérations et les conseils centraux. Le comité s'assure que la CSN contribue et participe à la lutte des femmes en diffusant de l'information et en entreprenant des luttes sur les revendications particulières des femmes.

Le comité national des jeunes

Le comité national des jeunes a pour mandat principal de conseiller la CSN sur les matières relatives à la jeunesse et de se faire l'ambassadeur de la CSN auprès des jeunes. Le comité se préoccupe aussi de formation, de promotion du syndicalisme et des conditions pour favoriser la relève syndicale.

Le comité confédéral des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans

Ce comité diffuse de l'information sur les réalités que vivent les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transgenres. Son rôle consiste à proposer des mesures concrètes qui visent à éliminer toutes les formes de discrimination dont ces personnes sont victimes.

Le comité confédéral en environnement et développement durable

Ce comité a pour mandat de conseiller la CSN sur les dossiers touchant l'environnement et le développement durable.

Les groupes de travail

Le comité exécutif peut aussi mettre sur pied des groupes de travail pour traiter notamment de santé et de services sociaux, d'éducation et de services de garde à l'enfance, de commerce équitable et de consommation responsable ainsi que des réalités autochtones.

Les responsabilités actuelles des membres du comité exécutif

Les membres du comité exécutif de la CSN ont différentes responsabilités qui sont définies dans les statuts et règlements et se partagent les mandats déterminés par les instances. Voici un résumé de leurs principales responsabilités :

JACQUES LÉTOURNEAU, PRÉSIDENT

- Représentations officielles
- Relations de travail
- Responsable politique du Service des communications
- Alliances
- Francisation
- Question nationale
- International
 - Confédération syndicale internationale (CSI)
 - Confédération syndicale des Amériques (CSA)
 - Alliance syndicat et tiers-monde (ASTM)

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), Fondation (C. A., C. E.) et Centraide

JEAN LORTIE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- Instances du mouvement
- Comité initiative du centenaire
- Politique des mémoires
- Responsable politique du Service juridique, du Service des ressources humaines et de formation et d'UCCO-SACC-CSN

REPRÉSENTATION EXTERNE :

- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) (C. A., C. E., GT)

PIERRE PATRY, TRÉSORIER

- Économie, emploi, finances publiques
- Fiscalité
- Politiques énergétique, industrielle et bioalimentaire
- Économie sociale
- Commerce équitable, consommation responsable
- Coordination des outils collectifs
- Responsable politique du Service de l'administration, du Fonds de défense professionnelle (FDP) et du comité confédéral en environnement et développement durable

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

- Bâtirente, Filaction, Fondation, MCE Conseils, Caisse Desjardins du Chaînon, Écotech, Centre interdisciplinaire de recherche sur les entreprises collectives (CIRIEC), Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et Développement solidaire international

CAROLINE SENNEVILLE, PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

- Équité salariale
- Régimes de retraite et assurances
- Codes du travail
- Normes du travail
- Colloque Gérard-Picard
- Responsable du Service de recherche et de condition féminine, du Service de soutien à la négociation et du Service de santé-sécurité et d'environnement
- Responsable du comité de coordination générale de négociation (CCGN), du comité intersectoriel du secteur privé (CISP) et du comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (Conseil d'administration et autres comités) et Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) (Conseil d'administration)

JEAN LACHARITÉ, DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

- Santé et services sociaux (groupe de travail)
- Partenariats public-privé
- Assurance-emploi
- Réseau d'entraide
- Leucan-CSN
- Responsable du Service de syndicalisation

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (Conseil d'administration et autres comités) et Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) (Conseil d'administration)

POSTE VACANT, TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE

- Vie syndicale, appui aux luttes et aux mobilisations
- Responsable des relations avec les conseils centraux
- École de la relève syndicale
- Éducation (groupe de travail)
- Politique familiale
- Suivi des politiques sociales
- Services de garde (groupe de travail)
- Développement régional et local
- Responsable du Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR), du comité national des jeunes, du comité national de la condition féminine, du comité LGBTQ+, du comité confédéral des relations interculturelles

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :

- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et Oui Québec

La CSN et la représentation extérieure

Une présence étendue

Des personnes représentant la CSN participent activement aux travaux de divers organismes :

- Alliances de recherche universités-communautés (ARUC)
- Alternatives
- Caisse d'économie solidaire
- Caisse Desjardins du Chaînon
- Centraide
- Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada)
- Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

- Chantier de l'économie sociale
- Coalition sur les droits des peuples autochtones au Québec
- Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté
- Comité consultatif Famille
- Comité consultatif sur les programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé
- Comité de liaison du Barreau du Québec avec le Tribunal administratif du travail
- Comité directeur des orientations de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA)
- Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Tribunal administratif du travail (TAT)
- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Conseil canadien des relations industrielles (CCRI)
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)
- Conseil de gestion du régime d'assurance parentale
- Conseil québécois LGBTQ+
- Développement solidaire international
- ÉcoSol
- Écotech Québec
- Fondation Léo-Cormier
- Forums sociaux
- Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)
- Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
- Institut de recherche en santé et en sécurité du travail Robert-Sauvé (IRSST)
- Leucan
- Partenaires pour un Québec français
- Régie des rentes du Québec (RRQ)
- Retraite Québec
- SSQ Groupe financier
- Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)

Représentation sur le plan international

- Conférence internationale du travail (OIT)
- Commission syndicale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

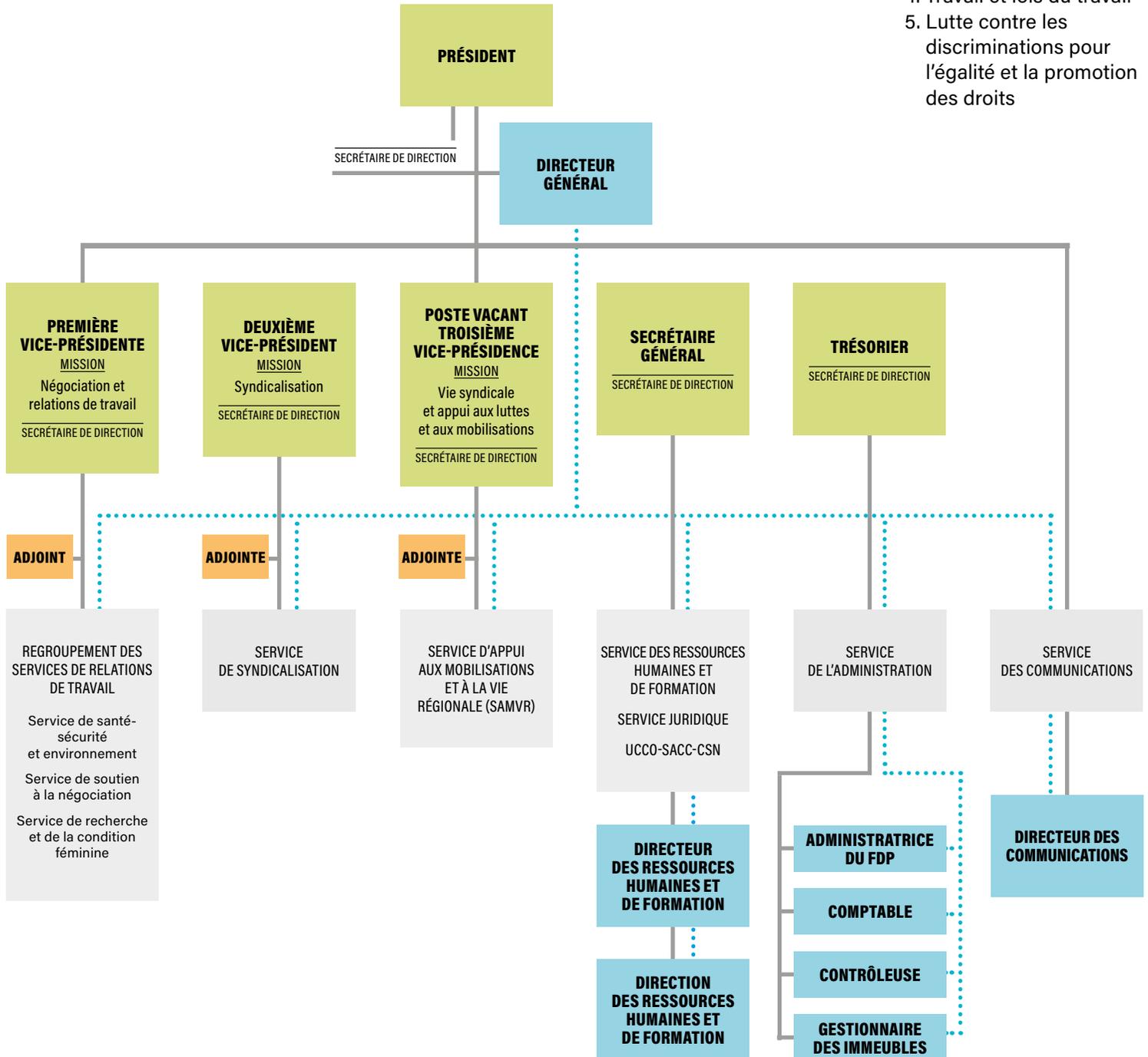
Organigramme de la CSN

MISSIONS DE LA CSN

1. Négociation et relations de travail
2. Syndicalisation
3. Vie syndicale et appui aux luttes et aux mobilisations

DOSSIERS POLITIQUES ET SYNDICAUX

1. Économie, emploi, finances publiques et environnement - développement durable
2. Services publics
3. Action et solidarité internationales
4. Travail et lois du travail
5. Lutte contre les discriminations pour l'égalité et la promotion des droits



**À la veille du 100^e anniversaire
de la CSN, notre histoire
confirme qu'il est possible
d'agir pour un meilleur avenir.**

**Il nous revient de saisir
les occasions qu'offrent
ces transitions pour améliorer
le travail, l'emploi et la vie des
travailleuses et des travailleurs.**

**Le syndicalisme
à la manière CSN.**

csn.qc.ca

